

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**BUDGET
PRIMITIF 2019.**

**Examen -
adoption**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN, Mme
CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme
BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI,
M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. LEY,
M. BUTEL**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT**

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Suite à une erreur administrative, le Budget Primitif 2019 n'ayant pas été remis avec les annexes budgétaires, le Conseil Municipal ne disposait pas de tous les éléments nécessaires et ne pouvait pas se prononcer en connaissance de cause. Il convient donc de proposer de nouveau le Budget Primitif 2019 au vote ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

35 801 348,70 EUROS.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2312-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission ressources humaines, administration générale et finances, marchés publics et nouvelles technologies réunie en date du 15 Mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

ABROGE la délibération du 10 avril 2019.

APPROUVE le budget qui lui est présenté.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019

Le Maire,



Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : **33**
Pour : **24**
Contre **9** (Mmes HERMENT,
FEURTET, MM. VERBOIS, ROBERT, CALT, HADON,
LEY, LEBARS, BUTEL)